

FUM BAC

Pastilles fumigènes désinfectantes
USAGE BIOCIDÉ

1. CARACTÉRISTIQUES PHYSICOCHIMIQUES

Substance active	Polyhexaméthylène Biguanide (N°CAS 27083-27-8) : 15% p/p
État physique	Solide sous forme de pastille de 50g
Couleur	Grise
Densité	2.5g/cm ³
Point d'éclair	Non applicable
Point de fusion.....	87°C

2. UTILISATIONS

FUM BAC est un désinfectant sous forme de pastilles fumigènes utilisé pour la désinfection en hygiène publique.

Ce produit peut être utilisé dans le domaine privé, dans le domaine de la santé publique et pour la désinfection des surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Type de produit : TP2 et TP4

TP2

- Désinfection des surfaces, matériaux, équipements et mobiliers sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux
- Désinfection de l'air, des systèmes de climatisation et des conduits d'aération
- Désinfection des sanitaires et toilettes chimiques

TP4

- Traitement **bactéricide**,
 - o Entrepôt de denrées alimentaires pour la consommation humaine
 - o Locaux et matériel de cuisine centrale, collective, transformation de denrées alimentaires pour la consommation humaine en vue de *la remise directe** et *restauration***

* : Activités des artisans tels que poissonniers, détaillant en produits laitiers, production à la ferme, ateliers attenants aux grandes et moyennes surfaces

** : Restauration commerciale ou collective

Attention ! Désinfection non autorisée dans les activités suivantes : Artisans bouchers charcutiers, boulangers, pâtisseries et traiteurs.

Pour un usage grand public et professionnel.

FUM BAC

Pastilles fumigènes désinfectantes
USAGE BIOCIDÉ

3. Mode et dose d'emploi

Une pastille de 50g permet de traiter 100m³.

Tout d'abord, s'assurer que la pièce est hermétiquement close afin d'éviter une propagation du fumigène à l'extérieur de celle-ci.

Déposer la tablette sur une base jetable résistante à la chaleur et allumer directement le plastique protecteur de la pastille. Evacuer immédiatement la pièce.

Afficher sur la porte du local traité « LOCAL SOUS TRAITEMENT FUMIGENE ».

Laisser agir 6h pour une désinfection total. Retraiter en cas de nouvelle contamination.

La fumée et l'odeur sont éliminées après 2 à 3h de ventilation. Il est cependant recommandé de ventiler à fond pendant une durée minimum de 12h avant de réoccuper les lieux.

4. CONDITIONNEMENT

Etui contenant 2 pastilles de 50g.

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser avec précaution et porter l'équipement de protection individuel adéquat.

Avant le traitement, évacuer les personnes, les animaux (y compris aquariums et terrariums), les aliments y compris ceux pour animaux, les ustensils de cuisine... de la zone à traiter.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Conserver dans un endroit sec, frais et correctement ventilé, dans le récipient d'origine.

Ne pas réutiliser l'emballage une fois vide.

Fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse : fds@lodi.fr